

On n'aurait pas le droit de manifester contre la justice mais on peut contre les policiers ?

écrit par Daniel Pollett | 3 mars 2017

TOUS LES COUPS SONT PERMIS

Le réquisitoire du procureur lors du procès politique fait hier à Christine Tasin, empreint non pas de la loi républicaine mais d'une idéologie dont on voit les effets chaque jour, montre dans quel état quarante ans de gauchisme et de mondialisme plus ou moins avoués ont mis notre République.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/03/01/islam-assassin-la-justice-socialiste-ose-demander-3-mois-de-prison-contre-christine-tasin/>

L'attaque médiatique, puis administrative et enfin politique contre François Fillon, sans réserve de la présomption d'innocence et sans égard pour l'homme démontre, s'il était besoin, la force des médias employée sans scrupules, la promptitude inhabituelle de la Justice dont pourtant beaucoup de procédures durent des années et le manque de loyauté de ceux qui abandonnent le candidat néanmoins combatif.

Les deux attaques quasi simultanées de l'Union européenne contre Marine Le Pen, l'une pour des emplois présumés fictifs et l'autre à propos des vidéos de l'État islamique, révèlent à ceux qui les méconnaissaient encore l'acharnement des mondialistes contre les patriotes et leur volonté de combattre toute notion de Nation souveraine, de Patrie libre et de Bien commun.

À propos des médias, on a pu noter au journal de La 2 d'hier soir que Pujadas a cité l'accusation visant Marine Le Pen dans l'affaire des vidéos, mais sans en préciser le contexte. On voit d'ici le résultat projeté dans les têtes peu pensantes : « Les extrêmes se rejoignent », air connu...

Comme pour le procès de Christine Tasin, ce ne sont pas les crimes de l'islam qui sont visés, mais le fait de les dénoncer et de se défendre en montrant les réalités.

Ce matin, dans l'émission de Bourdin sur RMC, celui-ci parlant de la manifestation prévue dimanche prochain en soutien à François Fillon, a prétendu qu'elle vise la Justice, « mais aussi les journalistes-mais c'est moins grave » a-t-il cru devoir ironiser. Les journalistes ou les médias aux ordres du pouvoir ?

Ce qui nous sert de président vient de déclarer qu'on ne peut pas manifester pour remettre en cause la Justice et qu'il existe une séparation des pouvoirs. C'est un peu comme dire que la Turquie dirigée par Erdogan est toujours un État laïque. Ah bon, on ne peut pas critiquer la Justice ? Mais alors, pourquoi, en plein État d'urgence, a-t-on laissé des associations organiser des manifestations contre la Police ? Ah oui, dirons certains, c'était contre les violences policières. Orchestrées, il est vrai, en référence à une affaire pleine de mensonges... et quand on manifeste prétendument contre les violences, c'est assez singulier de tout casser sur le passage et de bombarder les policiers, non ? Surtout quand on a entendu un dirigeant de la CGT déclarer qu'il fallait se méfier des provocations policières et des « groupes fascistes » alors même que des manifestants tendent une embuscade à des autocars transportant des membres ou sympathisants du Front national. Tiens là, ce n'est pas le Front national qui est « en embuscade » comme aiment à le dire les journaliers... La déclaration de ce dirigeant de la CGT supposerait-elle que la Police aurait le privilège de choisir ses cibles sans ordres venus du gouvernement ? Et on ne

devrait pas supposer que la Justice, elle, agirait selon les ordres de ce même gouvernement ? La Police serait critiquable quand elle réprime les racailles, mais la Justice ne le serait pas quand elle vise des opposants politiques ?

N'ayons pas la mémoire courte : chacun peut se souvenir de la célèbre affaire du « Mur des Cons » dressé, renseigné et illustré dans ses locaux par le Syndicat de la Magistrature, sans aucune considération déontologique et n'ayant fait l'objet d'aucune sanction par Taubira. On se souvient aussi que c'est prétendument en référence à cette même déontologie professionnelle que des journalistes avaient condamné sans appel le courageux journaliste qui avait photographié l'objet du scandale. Même si les juges en charge de l'affaire Fillon ne sont pas membre de ce syndicat du « Mur des Cons », même si ceux en charge de l'affaire Marine Le Pen ne le sont pas non plus, en regard de tout ce qui précède, le citoyen lucide peut se poser des questions à propos de l'objectivité et de l'indépendance de la Justice. Qui serait dupe de la fortuité de la concomitance de ces deux affaires judiciaires visant des candidats à l'élection présidentielle avec la campagne électorale ? Même « Le Canard enchaîné » s'emmêle les pattes en déclarant à qui veut l'entendre qu'il a présenté les révélations de l'affaire Fillon à tel moment juste parce-que le dossier était « bouclé ». Ayant moi-même été pendant très longtemps fidèle lecteur du « Canard enchaîné », je peux affirmer qu'il a fort bien barboté pour la gôche et aussi bien fouillé dans la vase pour déconsidérer le Front national.

Notons que l'opiniâtreté de Fillon est susceptible de le valoriser aux yeux de certaines personnes qui n'auraient pas voté pour lui et le feront peut-être rien qu'en réaction à l'entreprise de démolition qui le vise. Notons aussi que Macron-le-beau-gosse, celui qui plaît tant aux sottés en regard de critères subjectifs, a présenté hier au journal de La 2 un argument qui pourrait peser : il a déclaré que les ministres devraient faire des économies réelles, et lui en

rendre-compte chaque année. Oh ! Rendre des comptes en politique -en dehors des deux affaires d'actualité- voilà bien qui serait nouveau ! Et susceptible de charmer les dégoûtés de la politique. Avec de grands éclats médiatiques ou à petites doses glissées ici ou là, tous les coups sont permis et il y en aura d'autres d'ici la fin de la campagne.